

Association Éco4Lpe
Appartement 15
89 rue du Férétra
31 400 – Toulouse

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DU 22/02/2017

Le 22/02/2017, à midi, les fondateurs de l'association Éco4Lpe se sont réunis en assemblée générale constitutive et, après discussion et échange de vues, ont adopté les statuts ci-annexés.

Étaient présents « Fayollas, Florent », résidant au 8 rue des Émeraudes, 31 650 – Saint-Orens de Gameville ; et « de Bonneval, Kénaël », résidant au 3 impasse des Tilleuls, 31 670 – Labège.

L'assemblée générale a désigné Florent Fayollas en qualité de président et secrétaire de séance.

Le président de séance a mis à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation. Puis il rappela que l'assemblée générale constitutive était appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du projet de constitution de l'association ;
2. Présentation du projet de statuts ;
3. Adoption des statuts ;
4. Désignation des premiers membres du conseil ;
5. Reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ;
6. Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président exposa les motifs du projet de création de l'association et commenta le projet de statuts. Il ouvrit la discussion, cependant, personne ne demandant la parole, il mit successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ÈRE} DÉLIBÉRATION :

L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{DE} DÉLIBÉRATION :

Les membres du premier bureau sont Monsieur Florent Fayollas en tant que président et secrétaire et Monsieur Kénaël de Bonneval en tant que trésorier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Florent Fayollas

Fait à Toulouse, le 22/02/2017

